



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du  
17/06/2026

Délibération  
n° 2026-06-38

Date de  
convocation :  
05/06/2026

Nombre de membres  
en exercice : 91  
Nombre de membres  
présents : 79  
Nombre de suffrages  
exprimés : 84

VOTE :  
Pour : 84  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Agathe DEMAS

*La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours contentieux  
devant le Tribunal  
administratif de Clermont-  
Ferrand dans un délai de  
deux mois à compter de  
sa publication.  
La juridiction compétente  
peut notamment être  
saisie via une requête  
remise ou envoyée au  
greffe du tribunal  
administratif ou par  
l'application Télerecours  
citoyen accessible à partir  
du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la présidence de Madame Amalia QUINTON.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : Désignation d'un délégué élu CNAS pour le mandat 2026-2032

Monsieur le Président explique aux délégués que le Syndicat adhère au CNAS pour ses agents. Suite au renouvellement du Comité syndical, il est nécessaire de redésigner un délégué CNAS pour la durée du mandat.

Ce délégué élu aura pour mission de participer à la vie du CNAS et notamment prendre part aux votes lors des assemblées. Il sera accompagné d'un délégué agent.

Il est proposé de désigner Monsieur Christophe DALLERY, délégué de Clermont Auvergne Métropole.

### DELIBERATION

Le Comité Syndical, les explications du Président entendues :

- Désigne **Monsieur Christophe DALLERY**, comme délégué élu CNAS pour la durée du mandat 2026-2032.

FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,  
Amalia QUINTON

